www.agen.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DE BEZIS

2026TV05

Date et heure limites de réception des offres :

LUNDI 07 DECEMBRE 2026 A 12:00

Mairie d'Agen
Place Dr Esquirol
BP 30003
47916 AGEN Cedex 9

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DE BEZIS
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes autorisées	Avec
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	3 mois (y compris période de préparation)
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 5
1.1 - Objet 5
1.2 - Mode de passation 5
1.3 - Type et forme de contrat 5
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclatures 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Maîtrise d'œuvre 6
3.2 - Contrôle technique 6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Usage de matériaux de type nouveau 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
8 - Examen des candidatures et des offres 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 - Attribution des marchés 12
8.3 - Suite à donner à la consultation 13
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
9.2 - Procédures de recours 14

Note d'information

CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La Ville d'Agen, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique [1] en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 10.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

L'Agglomération d'Agen a mis en place une assistance spécifique qui doit permettre aux entreprises qui le souhaitent d'être accompagnées dans la bonne compréhension et mise en œuvre de ce dispositif.

La structure en charge d'assister les entreprises :

SERVICE EMPLOI
Monsieur Félicien TITONEL
ou Madame Magali CHERON
Chargés de mission - Facilitateur des clauses sociales
Service Emploi
70 bd Sylvain Dumon – 47000 AGEN
Tél. : 05.53.98.75.44
Port. : 07.60.72.15.22
E-mails : felicien.titonel@agglo-agen.fr / magali.cheron@agglo-agen.fr

ATTENTION :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion.

Une offre qui ne satisferait pas à cette conduite d'exécution sera déclarée non-conforme.

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la **REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DE BEZIS.**

Lieu d'exécution : rue de Bézis, 47000 Agen.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte.** Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclatures

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233252-0	Travaux de revêtement de rues

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Code famille	Libellé
WA002	Travaux Voirie et infrastructures

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du

Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

- La solution variante doit être conforme aux exigences fonctionnelles et réglementaires définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Le titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC) ;

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :

* Désignation des cotraitants et répartition des prestations ;
* Relative à l'engagement d'insertion par l'activité économique.

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe :

* **Plan de masse ;**

- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;

- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat ;

- Le cadre du mémoire environnemental des dispositions prévues par le candidat pour l'exécution du contrat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : https://www.agen.fr/marches-publics.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le cas échéant, ils devront communiquer les références de la consultation à l'occasion de laquelle ils ont fourni ces informations.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.	Non

Le certificat précité pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat),** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le **Document Unique de Marché Européen (DUME).**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU), *au format PDF*	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE), *au format Excel*	Non
Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Il doit notamment détailler : - **Description de la méthodologie d'exécution** : présentation des méthodes de réalisation des travaux, de l'organisation du chantier, des moyens matériels mobilisés et des dispositions prévues pour respecter les délais et les contraintes du site. - **Présentation des fiches techniques** des produits et matériaux proposés, permettant de vérifier leur conformité aux exigences du marché et leur adéquation avec les travaux à réaliser.	Non
Le cadre du mémoire environnemental des dispositions prévues par le titulaire pour l'exécution du contrat : - **Description des matériaux recyclés ou issus du réemploi** envisagés pour l'exécution des travaux, en précisant leur nature, leur provenance, les quantités ou proportions prévues. - **Description de l'organisation prévue pour la gestion des déchets générés** par le chantier, comprenant les modalités de tri à la source selon leur nature, les filières de réemploi, de recyclage ou de valorisation envisagées, les modalités de transport et de stockage provisoire, ainsi que les dispositifs de traçabilité réglementaire. L'entreprise précisera également les dispositions prévues pour assurer le suivi des déchets et la mise en œuvre du schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets (SOGED).	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : ..... pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.agen.net/marches-publics.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur clé usb ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Offre pour : **REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DE BEZIS**

(2026TV05)

COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

Nom du candidat : ……

N° SIRET : ……

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être :

- Remise contre récépissé à l'adresse suivante :

AGGLOMERATION D'AGEN
Service Commande Publique
8 rue André Chénier
47000 AGEN

Horaires d'ouverture des bureaux : **du lundi au jeudi 8h30-12h00 13h00-17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.**

- Transmise par lettre recommandée avec AR à :

MAIRIE D'AGEN
Service Commande Publique
Place Dr Esquirol - BP 30 003
47916 AGEN Cedex 9

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée, au stade du dépôt de l'offre, dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser *l'un des trois formats de signature autorisés* par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pour le dépôt dématérialisé des offres, le profil d'acheteur met à disposition une documentation via l'adresse : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf.

En cas de difficulté, les soumissionnaires peuvent contacter le support fournisseurs au 08.92.14.00.04 ou par mail support-entreprises@aws-france.com.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **6 jours.**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.
La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations, *apprécié au regard du montant total HT du détail quantitatif estimatif (DQE).*	**65.0 %**
2- Valeur technique, *évaluée à partir des éléments du mémoire technique justificatif remis par le candidat sur les points suivants :*	**25.0 %**
2.1- **Cohérence et pertinence de la méthodologie d'exécution** ***et de l'organisation*** *proposées par le candidat pour réaliser les travaux.*	15.0 %
2.2- Qualité des matériaux et produits proposés *par le candidat au regard des fiches techniques fournies.*	10.0 %
3- Performances en matière de protection de l'environnement, *évaluées à partir des éléments du mémoire environnemental remis par le candidat :*	**10.0 %**
3.1. Adéquation des matériaux recyclés ou issus du réemploi proposés, *appréciée au regard de leur nature, de leur provenance, des quantités ou proportions prévues et, le cas échéant, de leurs caractéristiques techniques****.***	5.0 %
3.2. Pertinence de l'organisation prévue pour la gestion et la valorisation des déchets de chantier, appréciée au regard des modalités de tri à la source, des filières de réemploi, de recyclage ou de valorisation envisagées, des conditions de transport et de stockage provisoire, ainsi que des dispositifs de traçabilité et de suivi des déchets, notamment dans le cadre du schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets (SOGED).	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations, avec un à trois candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris sur le prix. Elle se déroulera via la plate-forme AWS ou par audition des candidats, selon la complexité des éléments sur lesquels porte la négociation.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la

commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.agen.fr/marches-publics.

Cette demande doit intervenir au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **4 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Pour toute difficulté liée à la plate-forme AWS, les candidats peuvent contacter le support Fournisseur :

- Par téléphone : 08.92.14.00.04
- Ou par courriel : support-entreprises@aws-france.com

Ils pourront également en cas de difficulté, contacter **Mme Ingrid BASCANS** (service commande publique), **de préférence par courriel** ingrid.bascans@agglo-agen.fr ou par téléphone au 05.53.69.68.64.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX
9 rue de Tastet - CS 21490
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA DE BORDEAUX
DREETS Nouvelle Aquitaine – Pôle C
Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12
Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (Stéphanie MARCON)